



Saison 2022 - 2023

ASVF Escrime



<https://www.escrime-nord-isere.com>

A REMPLIR Page 1, 2, 3

ADHERENT 1 FICHE PAR ADHERENT

NOM de naissance : _____ PRENOM : _____

NOM du parent référent : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Sexe : Masculin Féminin

Ville & département de naissance : _____ Pays : _____

Nationalité : _____

Possédez-vous une licence en 2021 - 2022

OUI NON

Club affilié : _____

Adresse :
Code postal : _____ Ville : _____

Coordonnées :	Tireur	Mère	Père
Portable		Portable	Portable
Courriel		Courriel	Courriel

(merci de bien vouloir écrire très lisiblement)

Etes-vous Arbitre ? Niveau (x) : _____
OUI NON Arme (s) : _____

SANTE

Les mineurs sont soumis à l'obligation de remplir un "questionnaire de santé pour les mineurs" de la FFE.

Dans le cas de réponses négatives, une "attestation de santé pour les mineurs" remplie sera donné au club.

De 18 à 39 ans, un certificat médical est demandé à la première inscription. Il restera valable 3 ans.

Les 2 années suivantes, un questionnaire de santé devra être rempli. Si toutes les réponses sont négatives, seule une attestation de santé sera demandée. S'il y a 1 réponse positive, au questionnaire un certificat médical sera demandé.

Pour la catégorie vétéran, (40 ans et +), il convient de remplir le certificat médical spécifique FFE chaque année.

Les questionnaire de santé et modèle de certificats médicaux sont disponible sur le site du club.

Réservé au club	Suivi dossier	<input type="checkbox"/> OK
Autorisation parentale <input type="checkbox"/>	Signature de l'élève <input type="checkbox"/>	
Attestation du questionnaire de santé <input type="checkbox"/>	Certificat médical <input type="checkbox"/>	

Informations spécifiques :



Saison 2022 - 2023

ASVF Escrime



<https://www.escrime-nord-isere.com>

A REMPLIR Page 1, 2, 3

AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs

Je soussigné (e) _____ en tant que père, mère, tuteur (rayer les mentions inutiles)
autorise mon fils / ma fille _____
=> à participer aux activités du club et aux compétitions ;

=> Autorise en cas d'accident, le responsable de l'association ou le maître d'armes à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé de mon enfant, y compris à demander son admission dans un établissement de soins, transporté par le corps médical, les sapeurs-pompiers ou le SAMU.

DROITS A L'IMAGE

Au moment de l'adhésion, vous autorisez le club à utiliser :

- ✕ les informations contenues dans la fiche d'inscription, ;
- ✕ les photos prises lors de compétitions ou au sein du club (salle d'armes, ...);
- ✕ les classements issus des compétitions d'escrime.

Le but de l'utilisation de ces données est la promotion du club et la pratique de l'escrime, ainsi que la publication des photos sur le site ou transmises à la presse dans le cadre de résultats sportifs.

Aucune des informations recueillies ne sera cédée ou vendue à des tiers.

En application des articles 27 et 34 de la loi dite Informatique et Libertés n° 76-17 du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit de modification ou de suppression des données qui vous concernent.

Si vous exercez votre droit d'accès sur les données vous concernant, veuillez contacter le secrétariat du club.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Mention relative formulée par la Fédération Française d'Escrime :

"Les données à caractère personnel, recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique, sous la responsabilité de la FFR suivant votre qualité de licencié. Ce traitement est destiné à la délivrance des licences et à toutes opérations, y compris de promotion, liées à l'organisation des compétitions dont elle a la charge, et peuvent être transmises à des outils numériques facilitant la vie du licencié dans le cadre de l'activité Escrime. Conformément au Droit européen n° 2016/679, applicable depuis le 25 mai 2019, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, et de rectification des données. J'ai compris et j'accepte le partage des données dans le cadre strictement prévu par la loi."

Fait à _____ Le _____ Signature _____

CHARTRE DE L'ESCRIMEUR

Je m'engage à :

- Respecter les règles de l'escrime ;
- Respecter les enseignants, les tireurs, ainsi que mon adversaire ;
- Respecter les directives qui me sont données par mon maître d'armes et par les dirigeants du club ;
- Respecter les décisions de l'arbitre ;
- Etre maître de moi en toute circonstance ;
- Accepter toujours une invitation à l'assaut ;
- Refuser toute forme de tricherie et de violence.

Signature de l'adhérent

ET

Signature des parents pour les mineurs

précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"



Saison 2022 - 2023

ASVF Escrime


<https://www.escrime-nord-isere.com>

A REMPLIR Page 1, 2, 3

L'INSCRIPTION

Nom escrimeur :

Prénom escrimeur :

Les tarifs ci-dessous comprennent le coût de la licence de la Fédération Française d'Esgrime, l'assurance obligatoire et la cotisation pour le club.

Les montants pour l'année entière sont dûs à l'inscription. Ils peuvent être réglés par échelonnement.

Veuillez entourer la catégorie concernée.

Année de naissance	Catégorie	Adhésion annuelle	A l'inscription	Au 30/10/2021	Au 30/11/2021
2015/2014	M9	230 €	110 €	60 €	60 €
2013/2012	M11	245 €	125 €	60 €	60 €
2011/2010	M13	255 €	125 €	65 €	65 €
2009/2008	M15	255 €	125 €	65 €	65 €
2007 & antérieures	M17 / M20 / Séniors	265 €	135 €	65 €	65 €

Une réduction de 10% est accordée à partir du 2ème adhérent de la famille, applicable sur les adhésions des plus jeunes.

Le tarif est dégressif suivant le quotient familial. Nous vous demanderons une attestation de ce quotient familial.

Quelle que soit la catégorie, la déduction s'applique sur l'adhésion annuelle selon la grille de Quotient Familial suivante :

QF > 876	GF > 546 à 875	QF > 381 à 545	QF < 380
Adhésion annuelle	-10 €	-20 €	-30 €

Nous acceptons les moyens de règlements suivant : Cartes Tattoo Isère (collège, ex "Pack Loisirs"), Pass' Région (lycée), chèques vacances ANCV, Pass'sport (allocation rentrée sportive de 50 €, soumise à conditions).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site à la rubrique Inscription.

"J'ai besoin d'une attestation pour le Comité d'Entreprise de ma société." Oui - Non

LE MATERIEL

Pour les entraînements, le tireur doit avoir :

=> le matériel d'escrime suivant : veste, pantalon, masque et sous cuirasse ;

Une partie de ce matériel peut être loué selon les disponibilités. Un chèque de caution de 150 € vous sera demandé. Celui-ci ne sera pas encaissé et vous sera restitué à la fin de l'année en échange du matériel rendu propre et en bon état.

Les vêtements sont lavables à 30° maximum en fermant bien les scratches. La collerette du masque se lave également.

=> un gant d'escrime personnel : il est possible de passer par un achat groupé du club au tarif de 25 €.

=> les équipements sanitaires personnel : bouteille d'eau, serviette éponge.

Pour les compétitions nécessitant 2 armes et 2 fils de corps, le tireur doit disposer personnellement d'au moins 1 arme et 1 fil de corps, le complément sera prêté par le club.

Location de matériel	Prix	N° EPI	Matériel loué le
Masque	15 €		Signature
Veste	15 €		
Sous-cuirasse	10 €		
Pantalon	10 €		
Total location		Paiement	Matériel et caution rendu le
Caution	150 €	Paiement	

Le matériel loué est sous votre responsabilité durant toute la saison; aussi en cas de perte, vous devez le signaler immédiatement au club. Une participation de 20 € sera demandée en dédommagement.

Gant Droitier // Gaucher Mesure main :	Remis le :	Paiement :
--	------------	------------

Réservé au club

Chèques	Espèces	Cartes collège/lycée	Chèque ANCV	CE société	Autre
Adhésion OK <input type="checkbox"/>	Rglt 1	Rglt 2	Rglt 3	Justificatif QF <input type="checkbox"/>	Fraterie <input type="checkbox"/>

MÉDICAL EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

La commission médicale de la FFE, en application des dispositions du Code du Sport relatives au certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport (articles L.231-2, D.231-1-1 à D.231-1-4 et A.231-1) fixe les modalités suivantes :

PUBLICS MINEURS : PREMIÈRE LICENCE OU RENOUELEMENT DE LICENCE

Il n'est officiellement plus nécessaire de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive pour les mineurs, avant de s'inscrire dans un club ou de participer à une compétition.

Toutefois, les mineurs sont soumis à l'obligation de remplir un questionnaire de santé et de fournir une attestation de santé en vue de l'obtention ou du renouvellement de licence à la FFE.

TELECHARGEMENT : QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ET ATTESTATION POUR LES MINEURS

PUBLICS MAJEURS : PREMIÈRE LICENCE, QUELLE QUE SOIT LA PRATIQUE

La première délivrance d'une licence à la FFE nécessite la production d'un certificat médical datant de moins d'un an (au jour de la demande), attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou le cas échéant, de l'escrime. Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions, le certificat médical doit comporter la mention « en compétition ». La commission médicale rappelle que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat engage la responsabilité du médecin signataire, seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires ; qu'il nécessite un examen complet comprenant un interrogatoire, un examen clinique complet et des épreuves fonctionnelles simples tenant compte de l'âge et du niveau de compétition ; enfin qu'il est une opportunité d'échange avec le médecin et de faire un bilan plus général sur sa santé (le fait de ne pas le vivre comme une contrainte représente en soi un facteur de santé).

TELECHARGEMENT : CERTIFICAT MÉDICAL STANDARD

PUBLICS MAJEURS : RENOUELEMENT DE LICENCE

Si la licence est prise à la FFE chaque année, sans interruption :

Présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an (au jour de la demande), **tous les trois ans**.

Les années où le certificat médical n'est pas exigé, le sportif renseigne un **questionnaire de santé**. En présence d'une réponse positive au questionnaire, l'escrimeur doit montrer son questionnaire renseigné à son médecin et produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de la licence.

TELECHARGEMENT : AUTO-QUESTIONNAIRE DE SANTÉ (CERFA)

Si toutes les réponses sont négatives, l'escrimeur remettra au club une attestation, qui permettra d'effectuer la demande de licence. Sur le modèle suivant :

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM] atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QSSPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du sportif

VÉTÉRANS (40 ANS OU PLUS AU COURS DE LA SAISON SPORTIVE)

La population croissante d'escrimeurs de plus en plus âgés, dont certains atteints de maladies chroniques et / ou pratiquant des compétitions et la survenue de plusieurs accidents cardiaques a conduit la fédération à proposer l'utilisation obligatoire pour les escrimeurs vétérans (compétiteurs ou non et enseignants), d'un « **Formulaire spécifique de non contre-indication vétéran** ». Il a pour objectif de sensibiliser autant les médecins que les tireurs vétérans sur les risques existants et sur l'intérêt d'un bilan médical sérieux. Ce certificat doit être rempli et signé par le tireur puis complété et signé par son médecin, qui choisira, en fonction du type de pratique (compétitive ou non) et des facteurs de risque de chaque personne, de demander ou non des examens complémentaires (biologiques, ECG, épreuve d'effort...).